



Paris, le 29 mars 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère lance la procédure de réévaluation de l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser OSR

Une étude rendue publique aujourd'hui par la revue « Science » modélise dans des conditions expérimentales les effets sur le comportement des abeilles butineuses d'une administration en laboratoire de faibles doses de thiamétoxam.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, avait indiqué qu'il lancerait la procédure de retrait de l'autorisation de mise sur le marché du CRUISER en cas de donnée scientifique nouvelle mettant en cause cet insecticide.

En application de la procédure prévue à l'article R.253-46 du code rural et de la pêche maritime, le Ministère a immédiatement saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de cette étude. L'avis de l'ANSES est attendu avant le 31 mai. Si ces nouvelles données scientifiques étaient confirmées, l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser serait retirée.

Le Ministère a également demandé à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Association de coordination technique agricole (ACTA) d'accélérer les recherches en plein champ pour évaluer si les éléments de cette expérimentation se retrouvent en conditions réelles.

Le Ministère saisit également la Commission européenne et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de cette étude. Il demande d'en tirer toutes les conséquences pour l'évaluation européenne du thiamétoxam et, le cas échéant, de compléter le cadre harmonisé de l'évaluation des produits phytosanitaires pour les abeilles.

Contacts presse

Service de presse de Bruno Le Maire - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 40 39 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11